



AVIS PUBLIC  
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

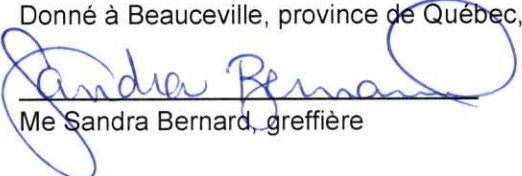
QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de quatre demandes de dérogations mineures, à sa séance du 28 août 2023, qui se tiendra à compter de 19h30, au 672, 9<sup>e</sup> Avenue, à Beauceville, G5X 3P6, soit :

<b>Localisation de l'immeuble</b>	<b>Nature de la demande</b>
790-790A, route Fraser (lot 3 489 428)	Autoriser un morcellement en 3 lots, dont les 2 lots projetés en bordure de la route auraient une superficie de 2 852,2 m <sup>2</sup> , alors que la norme minimale est de 3 000 m <sup>2</sup> . Autoriser la largeur des lots demandés qui est de 40,67 m et 40,64 m, alors que la norme minimale est de 50,00 m.
Terrain vacant, 33 <sup>e</sup> Avenue (lot 3 488 436)	Autoriser une marge de recul avant (à l'intersection) de 5,58 m, alors que la norme est de 6,00 m. Autoriser une allée d'accès double pour les usages résidentiels de 8,25 m, alors que la norme maximale est de 7,50 m. Autoriser une aire de stationnement hors-rue (2 cases) localisée en front du mur avant du bâtiment principal à 1,50 m de la ligne avant du terrain, alors que la norme est de 6,00 m et à une distance de 1,65 m de toute fenêtre de pièce habitable, alors que la norme est de 2,00 m.
474A, 23 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 556 319)	Autoriser une aire de stationnement de 2 cases complètement en façade du bâtiment principal, alors que la norme permet un empiètement maximal de 2,00 m. L'empiètement est de 6,00 m, en plus d'une bande gazonnée de 1,43 m.
485, 23 <sup>e</sup> Avenue (lot 5 084 780)	Autoriser une superficie de terrain de 5 566,7 m <sup>2</sup> , alors que la norme est de 3 600 m <sup>2</sup> .

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 28 août 2023.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 9 août 2023

  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 9 août 2023.

Signé le 9 août 2023 à Beauceville, province de Québec.

  
Sandra Bernard, greffière